charente-maritime.fr

la Charente Maritime

ouvre de nouveaux horizons

LE DÉPARTEMENT AU SERVICE DES PARENTS ET DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE

grâce à la Protection Maternelle et Infantile (PMI)

LA MAISON EN TOUTE SÉCURITÉ

GUIDE POUR PROTÉGER LES ENFANTS DES DANGERS DOMESTIQUES

SOMMAIRE

La cuisine Page 4

La chambre Page 6

La salle de bain Page 8

Le salon Pages 10 et 12

Les animaux Page 14

Le jardin Pages 16 et 18

La rue Page 20

La plage Page 22

Un environnement sain Page 24

Le Département vous accompagne Page 26

ISBN 978-2-917688-32-8

la Charente Maritime

En Charente-Maritime comme ailleurs, la maison est un refuge, l'endroit où il fait bon vivre et s'amuser, se reposer mais personne n'y est à l'abri d'un accident.

Parents, assistants maternels ou assistants familiaux, vous devez y organiser la sécurité et l'épanouissement de l'enfant ou des enfants qui y vi(ven)t et surtout ne jamais le(s) laisser sans surveillance.

Pour vous aider au mieux, le Département de la Charente-Maritime a édité ce guide, dans lequel vous trouverez des exemples pratiques qui vous serviront de support pour expliquer à l'enfant les dangers que représentent chaque pièce, la rue et le jardin, et leurs conséquences. Vous l'aiderez ainsi à accéder à l'autonomie en toute sécurité.

LA CUISINE
et ses dangers !

ATTENTION !

Pièce conviviale et chaleureuse, elle est le lieu de nombreux dangers. Un quart des accidents domestiques s'y produisent. Au moment de la préparation des repas, il faut être particulièrement attentif. La cuisine n'est pas un espace de jeux ! **Ne jamais laisser l'enfant seul.**

LA CUISINE
sans ses risques !

Dangers !	Risques !		Prévention !
Produits d'entretien	- Intoxication par absorption - Intoxication par inhalation - Brûlure par contact		- Ranger hors de portée des enfants dans des placards munis de système de sécurité efficace. - Conserver tous les produits dans leur emballage d'origine pour les identifier. - Ne pas mélanger les produits entre eux. - Se conformer à la notice d'utilisation.
Instruments tranchants (couteaux, fourchettes, ciseaux, robots ménagers...)	- Coupure - Section - Hémorragie		- Débrancher et ranger les appareils ménagers systématiquement après utilisation. - Tenir hors de portée des enfants.
Cuisinière, casseroles, plaques électriques, four...	- Brûlure		- Tourner les manches des casseroles et des poêles vers l'intérieur de la cuisinière. - Four : si la mention « porte froide ou tempérée » n'est pas précisée lors de l'achat de l'appareil, installer une grille de protection.
Micro-ondes	- Brûlure par ingestion ou par projection		- Toujours vérifier la température après avoir bien mélangé les aliments. - Attention aux projections en retirant un liquide chauffé au micro-ondes.
Chauffe-eau, appareil de chauffage, bouteille de gaz	- Brûlure - Asphyxie - Intoxication par oxyde de carbone		- Faire vérifier annuellement tous les appareils fixes de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire. - Ne pas obstruer les bouches d'aération nécessaires à une bonne ventilation de la pièce. - Gaz : fermer le robinet d'arrivée du gaz après utilisation, vérifier la date de péremption du tuyau. - Distributeur d'eau chaude : vérifier la température de l'eau (thermostat). - Possibilité d'installer un détecteur de monoxyde de carbone.

LA CHAMBRE
et ses dangers !

ATTENTION !

Le sommeil d'un enfant se surveille.

LA CHAMBRE
sans ses risques !

Dangers !	Risques !		Prévention !
Lit, literie Mobiles, bijoux, peluches…	- Chute - Étouffement	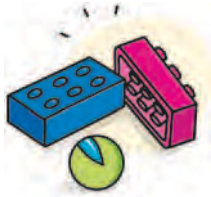	- Utiliser du matériel homologué, adapté et en bon état. - Literie adaptée au lit. - Ne pas faire dormir l'enfant dans un lit d'adulte. - Ne pas utiliser de lits superposés avant l'âge de six ans. - Installer le lit loin d'une fenêtre. - Pas de bijoux pour coucher les enfants, pas d'objets avec cordelette (sucette, hochet, boîte à musique…), pas de grosses peluches, l'enfant ne doit jamais pouvoir atteindre un mobile au-dessus de son lit. - Prévention de la mort subite : **coucher les nourrissons sur le dos est impératif.** - Pas de couverture, pas d'oreiller, pas de tour de lit, utiliser des « turbulettes » ou surpyjamas. - Observer l'enfant pendant son sommeil, son rythme respiratoire et la coloration de sa peau.
Température	- Coup de chaleur		- Température entre 18° et 20° C (utiliser un thermomètre mural). - Aérer la pièce tous les jours. - Ne pas mettre le lit près du radiateur ou près de la fenêtre (risque d'effet de serre).

LA SALLE DE BAIN
et ses dangers !

ATTENTION !

L'eau, l'électricité, la vapeur font de cette pièce un lieu où 4% des accidents domestiques se produisent. Quelques instants sans surveillance et l'enfant peut se noyer sans bruit, même dans quelques centimètres d'eau. **Ne jamais laisser l'enfant seul.**

LA SALLE DE BAIN
sans ses risques !

Dangers !	Risques !		Prévention !
Table à langer	- Chute		- Toujours garder une main sur l'enfant.
Baignoire	- Noyade - Chute - Brûlure		- Surveiller l'enfant, ne jamais le laisser seul. - Prévoir des tapis antidérapants. - Privilégier les robinets thermostatiques. - Vérifier la température de l'eau du bain. - Aucune vidange d'appareils ménagers dans la baignoire.
Produits de toilette Armoire à pharmacie	- Intoxication - Allergie		- Mettre hors de portée des enfants, tous produits de toilette et médicaments.
Appareils électriques (Rasoir, sèche-cheveux, radio, chauffage d'appoint...)	- Électrocution - Brûlure	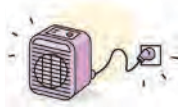	- Débrancher et ranger les appareils après utilisation. - Ne pas utiliser de rallonges, ni de prises multiples.
WC	- Intoxication - Enfermement		- Prévoir un verrouillage en hauteur ou un déverrouillage extérieur. - Produits d'entretien hors de portée des enfants. - Pas de bloc désinfectant dans la cuvette.

LE SALON
et ses dangers !

ATTENTION !

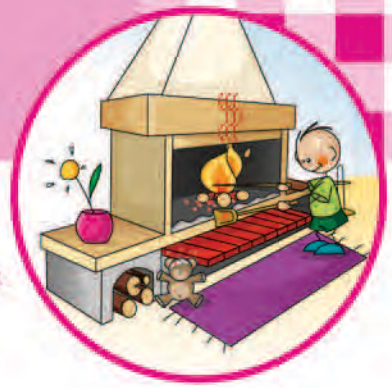

Pièce confort, pièce conviviale mais les risques existent ! **Ne jamais laisser l'enfant seul.**

LE SALON
sans ses risques !

Dangers !	Risques !		Prévention !
Cheminée - Insert Poêle	- Brûlure - Chute		- Les rendre inaccessibles aux enfants, en installant un pare-feu fixe ou une grille de sécurité.
Escalier - Escabeau Mezzanine Chaise haute Transat - Couffin Cosy...	- Chute		- Installer des barrières de sécurité en haut et en bas des escaliers. - Respecter un espace maximum de 9 cm entre les barreaux verticaux. - Empêcher également l'accès arrière pour les escaliers sans contremarche. - Chaise haute : présence permanente de l'adulte. Utiliser systématiquement le système d'attache de la chaise haute et ne pas laisser l'enfant sans surveillance. - Ne jamais mettre en hauteur transat, couffin, cosy. - Ne pas utiliser de trotteur.
Table basse - Meuble Tapis - Nappe Étagère - Pot de fleurs...	- Chute - Blessure - Coup		- Mettre des angles de protection aux coins saillants. - Mettre des coins antidérapants aux tapis. - Fixer les étagères au mur. - Vérifier la stabilité des pots de fleurs, du petit mobilier... - Éviter les nappes.
Rideaux - Cordons Embrasses de rideaux...	- Étranglement		- Mettre les cordons hors de portée des enfants, les fixer ou utiliser des tiges rigides.
Plantes...	- Empoisonnement - Intoxication - Étouffement - Irritation de la peau		- Tenir les plantes hors de portée des enfants, toute plante étant potentiellement toxique. - Éliminer les billes d'argile.

LE SALON
et ses dangers !

Pièce confort, pièce conviviale mais les risques existent ! **Ne jamais laisser l'enfant seul.**

LE SALON
sans ses risques !

Dangers !	Risques !		Prévention !
Armes à feu Armes blanches	- Blessures graves		- Mettre hors de portée des enfants. - Armes à feu : installer un système de sécurité fermé à clé. - Ranger les munitions séparément et sous clé.
Espace jeux Coffre à jouets Portes…	- Asphyxie - Pincement - Écrasement - Section de doigts - Étouffement		- Utiliser des jouets conformes aux normes NF et adaptés à l'âge de l'enfant. - Vérifier fréquemment l'état des jouets, les jeter s'ils sont cassés ou dangereux. - Vérifier le contenu du coffre à jouets régulièrement et éliminer les petits objets (bille, perle, œil de poupée ou de peluche, bouton, épingle...). - Équiper le coffre d'un système de blocage qui empêche la fermeture complète. - Être très vigilant pour les jouets fonctionnant avec des piles. - Mettre aux portes une protection anti pince-doigts ou un bloque-porte.
Terrasse - Balcon Fenêtres Baies vitrées…	- Chute - Défenestration - Traumatisme		- Les fenêtres des étages doivent comporter un garde-corps à 1,10 m du sol, sinon l'ouverture sera limitée par un moyen approprié. - Ne pas placer d'objets, de meubles, de lit proches des fenêtres, ceux-ci pouvant servir de marchepied. - Terrasse et balcon à sécuriser par des barrières de protection d'une hauteur de 1,10 m au-dessus du point accessible le plus haut : réglement complet sur charente-maritime.fr - Matérialiser les baies vitrées.
Sacs, poches en plastique Corps étrangers dans les orifices naturels Sarbacanes, sifflets...	- Étouffement - Asphyxie		- Mettre hors de portée des enfants, sacs, poches plastiques, friandises, cacahuètes... - Pas de sarbacane, pas de sifflet.
Bougie, allumette, guirlande électrique, sapin de Noël, déguisements...	- Brûlure - Incendie		- Être particulièrement vigilant les jours de fête, lors des goûters d'enfants. - Attention, les déguisements sont souvent fabriqués avec des matières inflammables, veiller à ce que les enfants n'approchent pas une source de chaleur ou une flamme.

LES ANIMAUX
et leurs dangers !

ATTENTION !

Les accidents dus aux animaux sont souvent des accidents graves. 2 fois sur trois, l'enfant est atteint au visage. Le plus doux des compagnons peut avoir une réaction inattendue ! **Ne jamais laisser l'enfant seul.**

LES ANIMAUX
sans leurs risques !

Dangers !	Risques !	
Chien	- Morsure - Chute - Allergie - Affections parasitaires	
Chat	- Griffure - Étouffement - Allergie - Affections parasitaires	
Autres animaux	- Maladie parasitaire - Infection - Virus - Allergie - Morsure - Étouffement	

Prévention !

- Isoler et mettre hors de portée les animaux à risque d'accident par leur taille ou leur comportement.
- Tous les animaux doivent être en bonne santé car ils peuvent transmettre des germes et des maladies graves ou provoquer des allergies.

ATTENTION !

La possession et la détention de chiens relevant de catégories 1 et 2 ne sont pas compatibles avec l'agrément, du fait de leur dangerosité.

LE JARDIN
et ses dangers !

Le jardin est un lieu où les enfants peuvent s'amuser et se détendre ; le risque d'accidents y est cependant important. **Ne jamais laisser l'enfant seul.**

LE JARDIN
sans ses risques !

Dangers !	Risques !		Prévention !
Entourage de la maison	- Accident de la circulation - Traumatismes divers		- Installer une clôture efficace que l'enfant ne peut escalader : réglement complet sur charente-maritime.fr. Si l'ensemble du jardin ne peut être clôturé, un espace de jeux est à délimiter de la même façon. - Pas d'objets à proximité pouvant servir de marchepied. - Munir le portail d'un système de fermeture avec sécurité. - Respecter l'écartement maximum de 9 cm entre les barreaux verticaux. - Rester vigilant aux fermetures automatiques.
Piscines	- Noyade		- Sécuriser les piscines enterrées par une barrière de protection homologuée avec un portail. Les autres systèmes réglementaires n'assurent pas une fiabilité suffisante dans un cadre professionnel. - Protéger les piscines hors-sol (avec un système de filtration) et autres points d'eau par une barrière d'une hauteur minimale de 1,10 m, qu'un enfant ne peut escalader, et avec un portail sécurisé. - Vider les petites piscines gonflables après chaque utilisation.
Pièce d'eau - Puits Récupérateur d'eau de pluie - Bassin à poissons Cours d'eau…	- Noyade		- Obturer les récupérateurs d'eau de gouttières, puits et tonneaux par un système ne pouvant être déplacé par un enfant et pouvant supporter son poids. - Empêcher l'accès aux bassins et pièces d'eau.
Jeux d'extérieurs (portique, toboggan…)	- Chute - Traumatisme - Blessure		- Choisir du matériel homologué et adapté à l'âge de l'enfant. - Bien fixer le matériel selon les instructions. - Vérifier régulièrement l'installation. - Prévoir des aires de réception sans risques.
Bac à sable	- Infections		- Installer le bac à sable dans un endroit ensoleillé et en plein air. - Ratisser régulièrement le sable pour enlever les éventuels corps étrangers. - Renouveler fréquemment le sable. - Recouvrir avec une bâche ou un couvercle pour éviter les excréments d'animaux.

LE JARDIN
et ses dangers !

ATTENTION !

Le jardin est un lieu où les enfants peuvent s'amuser et se détendre ; le risque d'accidents y est cependant important. **Ne jamais laisser l'enfant seul.**

LE JARDIN
sans ses risques !

Dangers !	Risques !		Prévention !
Garage - Remise à outils Produits de jardinage Abris de jardin	- Coupure - Section - Écrasement - Brûlure chimique - Intoxication		- Les rendre inaccessibles aux enfants. - Ne pas tondre la pelouse en présence des enfants.
Plantes Baies Champignons…	- Intoxication - Allergie - Empoisonnement		- Surveillance des enfants et éducation aux risques liés à l'environnement : toutes les plantes sont potentiellement toxiques pour l'enfant.
Insectes	- Allergie - Étouffement		- Apprendre aux enfants à regarder ce qu'ils mangent et boivent. - Être particulièrement vigilant lors des repas pris à l'extérieur. - Pendant les temps de repos, l'enfant doit être protégé par un dispositif efficace et adapté (moustiquaire, répulsif…).

LA RUE
et ses dangers !

La rue n'est pas un lieu où l'on peut jouer, courir… L'enfant n'a pas la même perception que nous de l'environnement. Il ne peut pas évaluer la distance, ni la vitesse d'un véhicule. Son champ visuel est limité, il ne voit bien que ce qui se trouve en face de lui. **Ne jamais laisser l'enfant seul.**

LA RUE
sans ses risques !

Dangers !	Risques !		Prévention !
À pied	- Accident de la circulation - Chute - Projection - Collision		- Faire marcher l'enfant sur le trottoir côté mur ou maison. - Lui donner la main. - Lui apprendre à s'arrêter, à regarder à droite et à gauche avant de traverser. - Reconnaître les signaux lumineux et sonores. - Traverser dans les passages piétons. - Montrer le « bon exemple ».
À vélo	- Accident de la circulation - Chute - Projection - Collision		- Port du casque indispensable, à la bonne taille et correctement attaché. - Lui apprendre les règles élémentaires du code de la route, à savoir entre autres rouler à droite... - Si l'enfant est sur le porte-bagages : siège homologué et port du casque obligatoires.
En voiture	- Projection - Traumatisme - Fracture - Lésion viscérale		- Obligation d'utiliser un système de retenue homologué et adapté au poids et à l'âge de l'enfant. - Le transport de l'enfant est recommandé dos à la route jusqu'à l'âge de 3 ans. - Veiller à ce que l'enfant reste toujours attaché, même pour un petit trajet. - Mettre la sécurité enfant pour bloquer l'ouverture des portières arrières.

LA PLAGE
et ses dangers !

ATTENTION !

Pour profiter au maximum des plaisirs de l'eau, du soleil, de la baignade, un minimum de prévention s'impose. **Ne jamais laisser l'enfant seul.**

LA PLAGE
sans ses risques !

Dangers !	Risques !	Prévention !
Soleil	- Coup de chaleur - Coup de soleil - Brûlure - Insolation - Déshydratation	- Ne pas exposer l'enfant au soleil. - Eviter les heures les plus chaudes. - Toujours mettre à l'enfant un chapeau, un tee-shirt, des lunettes de soleil. - Appliquer de la crème solaire écran total fréquemment, selon les indications du produit utilisé. - Faire boire de l'eau très souvent. - Réhydrater la peau après une exposition au soleil. - Si un traitement médical est en cours, vérifier que l'exposition au soleil n'est pas contre-indiquée.
Bord de mer Etang Rivière Lac Mare Marais…	- Noyade - Blessures - Piqûres, morsures d'animaux - Réactions allergiques	- Ne pas laisser un enfant seul au bord de l'eau. - Utiliser des équipements homologués (brassards, gilets...). - Équiper l'enfant de sandales spécifiques en plastique pour éviter blessures, piqûres ou morsures. - Fréquenter les plages surveillées.

Un ENVIRONNEMENT sain

Le tabac

Le tabagisme passif est nocif pour les enfants ; il augmente le risque d'infections ORL et respiratoires. Vous ne devez pas fumer en présence des enfants, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur, et vous devez aérer votre logement avant leur arrivée.

Le plomb

Si votre logement a été construit avant 1949, le service de la Protection Maternelle et Infantile vérifiera l'absence d'exposition au plomb lors de l'évaluation au domicile. Un habitat dégradé, avec la possible présence de peinture au plomb incitera le service de la Protection Maternelle et Infantile à demander un constat de risque d'exposition au plomb établi par un professionnel habilité.

La télévision

La consommation de télévision porte atteinte au développement des enfants de moins de 3 ans. Nous vous conseillons de limiter le temps passé devant la télévision et de ne pas laisser l'enfant seul devant l'écran.

Règle des 3-6-9-12» selon Serge Tisseron

Pas de TV avant **3** ans
Pas de console de jeu personnelle avant **6** ans
Internet après **9** ans
Les réseaux sociaux après **12** ans

À tout âge : limiter les écrans, choisir les programmes, inviter l'enfant à parler de ce qu'il a vu.

Le bruit

Le bruit est source de fatigue, de troubles du sommeil, de stress, d'agressivité et de problèmes d'audition. Limitez l'utilisation de jeux ou jouets bruyants et veillez à garder des moments sans fond sonore.

L'hygiène du logement

Le logement doit être propre. N'utilisez pas de parfum d'ambiance, désodorisants, bougies, huiles essentielles qui contiennent des produits pouvant être toxiques pour les voies respiratoires des enfants. Aérez chaque pièce tous les jours pendant 10 minutes.

Les produits chimiques :

Les pictogrammes présents sur les emballages déterminent la dangerosité des produits. L'étiquette et la notice d'emploi doivent être lues attentivement avant usage.

NUMÉROS UTILES !

- Pour une **urgence médicale :** faites le **15**
- **Centre anti-poison** de Bordeaux : composez le **05 56 96 40 80**
  Renseignements demandés : âge, poids de l'enfant, heure de l'ingestion, quantité absorbée ; garder l'emballage sous les yeux pour donner la composition du produit.
- En cas d'incendie, pour appeler les **pompiers : faites le 18**

Vous êtes assistant maternel ou assistant familial

Vous devez garantir la **santé**, la **sécurité** et l'**épanouissement** des enfants que vous accueillez.

Vous devez ainsi **obligatoirement** souscrire une **assurance responsabilité civile professionnelle** et une assurance automobile prévoyant la couverture des enfants accueillis à titre professionnel.

Retrouvez sur charente-maritime.fr :

- Le règlement départemental qui rappelle le cadre législatif de la profession d'assistant maternel et précise les procédures appliquées en Charente-Maritime.
- Le livret d'accueil pour les assistants familiaux qui précise les droits et devoirs liés à la profession.
- Le schéma départemental de la prévention et de la protection de l'enfance.
- Le schéma départemental de la protection maternelle et infantile.

Le DÉPARTEMENT vous accompagne

40 LIEUX DE CONSULTATIONS INFANTILES EN CHARENTE-MARITIME

LA ROCHELLE et ses alentours
13 lieux de consultations

La Rochelle :
- Centre-ville : 20 rue de la Somme
- Centre social Saint-Eloi – Beauregard : 40 rue Basse
- Tasdon : 1 impasse M.C Mémon
- Villeneuve-les-Salines : 32 rue du 14 juillet
- Mireuil : 2 square de le Passerelle
- Port-Neuf : Place de l'Île de France

Angoulins-sur-Mer : Chemin Saint-Gilles
Aytré : Maison de la Petite Enfance : Rue Jean Bart
Le Bois-Plage-en-Ré : 5 rue de la Blanche
La Jarrie : Maison de l'Enfance - 17 place de la Mairie
Lagord : 2 rue des Hérons
Marans : Antenne de la Délégation Territoriale
35 avenue du Gal de Gaulle
Nuaillé d'Aunis : Pôle Médical Santé - 3 impasse du Château

Renseignement et prise de rendez-vous :
05 17 83 43 75 et 05 17 83 44 82

ROCHEFORT et ses alentours
7 lieux de consultations

Rochefort :
- Délégation Territoriale : 28 rue Chanzy
- Maison de l'Enfance : 63 rue Charles Maher

Aigrefeuille d'Aunis : Antenne de la Délégation Territoriale
8 avenue des Marronniers
Marennes : Centre médico-social
Place Chasseloup-Laubat, 10 rue Fresneau
Surgères : Antenne de la Délégation Territoriale
1 place Georges Brassens
Saint-Pierre d'Oléron : Centre médico-social - 8 route des Allées
Tonnay-Charente : Maison de la Petite Enfance - 42 rue de Fontsèche

Renseignement et prise de rendez-vous : 05 46 88 15 51

ROYAN et ses alentours
4 lieux de consultations

Royan : Délégation Territoriale : 55 boulevard Franck Lamy
Cozes : Centre de loisirs : 8 rue de l'Hôtel de ville
La Tremblade : 22 rue Gaston Guichard
Saujon : Pôle Enfance, 11 rue du des Écluses

Renseignement et prise de rendez-vous : 05 46 39 60 25

SAINT-JEAN D'ANGÉLY et ses alentours
5 lieux de consultations

Saint-Jean d'Angély : 2 rue Michel Texier
Aulnay-de-Saintonge : Maison de la Santé - 14 rue des Alouettes
Matha : Service Social - 1 place du Dr Pouget
Saint-Savinien-sur-Charente : 2B, rue du Souvenir
Tonnay-Boutonne : Maison Médicale - 11 rue du Champ de Foire

Renseignement et prise de rendez-vous : 05 46 26 29 56

SAINTES et ses alentours
7 lieux de consultations

Saintes :
- Délégation Territoriale : 37 rue de l'Alma
- Maison de quartier de Bellevue : Rue des Cattives
- Centre social, Association Boiffiers-Bellevue :
15bis cours Pierre Henri Simon
- Ferme Cormier : 3 rue du Cormier

Gémozac : Centre médico-social - 17 rue Maréchal Foch
Saint-Césaire : Rue du Coran, Les Bujoliers
Saint-Porchaire : Maison de l'Enfance - 23 rue du Collège

Renseignement et prise de rendez-vous :
05 46 97 54 72

JONZAC et ses alentours
4 lieux de consultations

Jonzac : Délégation Territoriale
Route de Mosnac, Bâtiment C
Montendre : Antenne de la Délégation Territoriale
Route de Royan
Montguyon : 1 place de la Mairie
Pons : Antenne de la Délégation Territoriale
5 avenue Gabriel Perrier

Renseignement et prise de rendez-vous :
05 46 48 90 35

LE SERVICE DÉPARTEMENTAL
DE PROTECTION
MATERNELLE ET INFANTILE

est à la disposition des familles pour les accompagner dans leur rôle de parents. Il est composé de professionnels qui assurent GRATUITEMENT consultations, visites et permanences dans toute la Charente-Maritime.

Le Département
est aux côtés des Charentais-Maritimes
à tous les âges de la vie.

L'ACTION SOCIALE
Toute une économie
au service de tous.
charente-maritime.fr

ISBN 978-2-917688-32-8

charente-maritime.fr
Département de la Charente-Maritime
85, boulevard de la République - CS 60003
17076 La Rochelle Cedex 9
Tél. 05 46 31 70 00

Conception et illustrations : www.studio-lezard.com | Illustrations saynètes : © Symaps Atlantique - Février 2017